

5. ÉPREUVE DE RECHERCHE AU SANG SUR PISTE ARTIFICIELLE

Sigle : SchwhK - SchwhK/40

5.1. GÉNÉRALITÉS

5.1.1. OBJET

Cette épreuve est destinée à **mettre en évidence l'aptitude d'un teckel à retrouver le grand gibier blessé perdant du sang ou non. Ce travail, sur une voie froide, effectué plusieurs heures après la blessure, permet l'évaluation des qualités nécessaires à la pratique de la recherche au sang. Maintenir ces qualités est essentiel pour la sélection de nos reproducteurs et pour l'utilisation. Ces qualités en font un auxiliaire indispensable pour tout chasseur respectueux de l'éthique dans sa pratique de la chasse au grand gibier** (contrôle de tir et, le cas échéant, recherche d'un animal blessé).

5.1.2. CONDITIONS D'EXAMEN

Saisons

Son organisation est autorisée :

- toute l'année pour le travail au trait ;
- seulement pendant la période d'ouverture de la chasse au grand gibier pour les chiens hurleur à la mort ou indicateur de la mort.

La pose des pistes ne devra en aucun cas être effectuée par temps de neige ou sur des plaques de neige. Selon les régions, on évitera d'organiser les épreuves durant la période hivernale (15 novembre au 15 mars environ). Toutefois, l'épreuve pourra se dérouler si la neige tombe après la pose.

Territoires

Le territoire choisi pour l'épreuve devra être une futaie ou un taillis clair. Sa superficie devra être suffisante pour que toutes les pistes puissent être tracées en respectant les contraintes suivantes :

- 50 ha environ par piste ;
- longueurs conformes au règlement (1000 à 1200 mètres) ;
- intervalles d'au moins 300 mètres entre les pistes, compte tenu des différents crochets.

Une densité suffisante de grands gibiers est indispensable pour que les déplacements d'animaux coupent les pistes tracées. Les chemins forestiers fréquentés par des promeneurs et les routes passagères devront être évités. Afin que l'épreuve soit équitable et se rapproche le plus possible d'une recherche au naturel, il est souhaitable que toutes les pistes traversent le même type de territoire au biotope varié.

5.1.3. CONDITIONS D'ADMISSION

Âge : 12 mois et plus. Il n'y a pas de sigle jeune.

Nombre maximum de chiens présentés par concurrent : 2.

L'espèce à laquelle appartient le sang utilisé et la méthode de pose seront précisées par l'organisateur à chaque concurrent au moment de l'inscription.

Pour les sigles SchwhK/Tv (chien hurleur à la mort) ou SchwhK/Tw (indicateur de la mort) les concurrents devront en faire la demande auprès de l'organisateur lors de l'inscription à l'épreuve.

Les SchwhK, SchwhK/40, SchwhKF et SchwhKF/40 organisées le même jour constituent des épreuves différentes.

Lorsqu'une personne aura participé au tracé des pistes d'une épreuve de SchwhK, elle ne pourra y présenter de chien.

Cela vaudra également pour toutes les épreuves de recherche au sang organisées par la même équipe, sur plusieurs jours consécutifs.

5.1.4. JURY

Le jury est composé de deux juges.

Dans le cadre d'une multirace, la présence d'un juge d'utilisation du quatrième groupe est obligatoire.

Pour deux groupes de chiens jugés le même jour, la présence de quatre juges est obligatoire.

5.1.5. NOMBRE DE CHIENS

8 chiens par groupe. Il ne peut y avoir plus de deux groupes jugés le même jour.

5.2. PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

Étapes à suivre :

- récupération et conservation du sang et de la tête en cape du gibier à mettre en bout de piste ;
- fabrication du matériel de traçage ;
- préparation du tracé des pistes ;
- balisage des pistes ;
- traçage des piste ;.
- communication et déplacements.

Remarque : tête en cape = tête de l'animal prolongée d'une partie de sa peau.

5.2.1. RÉCUPÉRATION ET CONSERVATION DU SANG ET DE LA TÊTE EN CAPE

Il faut prévoir 0,25 L de sang par piste.

On utilisera du sang d'ongulés : chevreuil, chevrillard, cerf, biche, faon, daim, chamois, mouflon, isard.

L'utilisation du sang de sanglier n'est possible que dans les départements indemnes de la maladie d'Aujeszky.

Le sang doit être recueilli lors du vidage d'ongulés fraîchement tués. Il peut être mixé avant sa mise en bouteille, puis placé au congélateur dans les 12 heures suivant la mort de l'animal. Aucun anticoagulant ne doit être ajouté.

Le sang et le gibier déposé en fin de piste doivent être de la même espèce. Il faut impérativement récupérer des morceaux de peau assez grands ou des têtes en cape d'ongulés appartenant à l'espèce du sang utilisé.

5.2.2. MATÉRIEL DE TRAÇAGE

L'organisateur devra confectionner une partie du matériel suivant le mode de pose :

- à l'éponge : fixer une petite éponge de 4 cm x 4 cm au bout d'un bâton d'1 m de long environ. Prévoir également un petit seau, d'une contenance supérieure à un quart de litre ;
- au bouchon verseur: prévoir une bouteille en matière plastique alimentaire transparente, munie d'un bouchon verseur ou percé.

Il devra se munir également :

- d'une agrafeuse ou de punaises ;
- de nombreuses étiquettes de couleurs différentes pour baliser les pistes. Une couleur par piste ;
- de rubalise pour le pré-balisage ;
- de panneaux de départ et d'arrivée de piste résistants à la pluie (feuilles plastifiées ou placées dans des pochettes plastiques) ;
- d'un marqueur indélébile ;
- d'un sacnet permettant le transport des poils à déposer lors du traçage de la piste.

5.2.3. PRÉPARATION DU TRACÉ DES PISTES

Une piste doit imiter le mieux possible la réalité de la chasse. D'une longueur comprise entre 1000 et 1200 m, elle comportera trois crochets à angle droit situés à 200, 400 et 800 mètres environ du départ. Son parcours sera, dans l'ensemble, légèrement sinueux et comportera 2 reposées. L'une se trouvera entre le premier et le deuxième crochet, l'autre entre le deuxième et le troisième crochet.

Lorsque des chiens hurleurs à la mort ou indicateurs de la mort sont inscrits, après le tirage au sort, il faudra prévoir la possibilité de rallonger chaque piste de 250 m (piste de réserve incluse). Ce prolongement se fera à partir de l'arrivée prévue initialement.

Avant de tracer les pistes, il faut se munir d'un plan d'ensemble du territoire. A l'aide de celui-ci, une reconnaissance méticuleuse du terrain est effectuée afin de respecter les points suivants :

- éviter les traversées de routes ou de chemins trop fréquentés ;
- placer les départs dans un lieu de tir vraisemblable: bord de layon, mirador... ;
- tracer des pistes en privilégiant le passage sous futaie ou dans un perchis clair, permettant au jury de bien observer le travail du chien. Le parcours peut traverser des passages plus fourrés, longer puis traverser un ruisseau peu large et peu profond, ainsi que le ferait un animal blessé ;
- respecter un écartement entre les pistes d'au moins 300 m ;
- placer l'arrivée à proximité d'un layon. Cela permettra le retour sans couper d'autres pistes et facilitera le déplacement de la peau ou de la pièce de gibier. L'emplacement de celle-ci doit se trouver suffisamment en profondeur dans l'enceinte pour que la proximité du layon ne soit pas une indication pour le conducteur ;
- pré-baliser la piste avant l'épreuve pour faciliter la pose du sang le jour même ;
- tracer sur le plan d'ensemble du territoire les différentes pistes. Un relevé GPS est recommandé. Le plan ou le GPS seront mis à disposition des juges le jour de l'épreuve ;
- prévoir le déplacement des juges et de la peau dans le positionnement des pistes.

Pour chaque groupe, il est impératif de tracer une piste de réserve.

5.2.4. BALISAGE DES PISTES

En préparation de l'épreuve, un pré-balisage effectué plusieurs jours, voire plusieurs semaines avant celle-ci, est vivement recommandé. Cette opération permet la reconnaissance en amont des divers obstacles à éviter. La pose du sang avant l'épreuve en sera ainsi facilitée. Les arbres seront marqués très régulièrement sur les deux faces :

- côté conducteur, à l'aide d'une rubalise visible de loin : elle guidera le poseur de sang et sera enlevée le jour de la pose ;
- côté opposé, à l'aide d'une étiquette discrète d'une couleur correspondant à la piste.

Les étiquettes :

- elles peuvent être fixées aux arbres avec des punaises ou des agrafes ;
- placées verticalement, elles indiquent que la piste est droite. L'extrémité du bas peut être taillée en pointe ;
- placées en angle droit, elles indiquent un crochet de la piste. Une des étiquettes est verticale, l'autre est horizontale dirigée dans le sens du crochet ;
- elles doivent être placées à hauteur d'œil, de façon régulière et rapprochée pour retrouver facilement la piste en cas de défaut ;
- elles doivent être discrètes et invisibles dans le sens de la piste.

Affiches départ et arrivée :

- le départ sera indiqué avec une feuille imperméable portant les mentions suivantes: départ de la piste numéro ..., nature de l'animal blessé, date et heure de pose ;
- l'arrivée sera indiquée par une feuille imperméable portant la mention : arrivée de la piste numéro ... ;
- les numéros de piste devront être facilement visibles à distance ;
- la feuille d'arrivée doit être visible pour guider le poseur de peau, mais elle doit rester invisible pour le conducteur.

5.2.5. TRAÇAGE DES PISTES

Méthodes de pose :

Les pistes devront être posées la veille, c'est-à-dire avoir passé une nuit au matin de l'épreuve. On s'efforcera toujours d'obtenir un temps de pose d'au moins 20 heures. En cas de congélation, le sang devra être revenu à température ambiante au moment de sa pose.

La méthode de pose du sang sera obligatoirement la même pour la totalité des pistes de l'épreuve. Il faut prévoir 0,25L de sang par piste. Il existe deux méthodes de pose:

- à l'éponge : on trempe l'éponge dans le sang puis on l'essore en la pressant sur la paroi interne du seau. A chaque pas, on appuie légèrement celle-ci sur le sol et on la trempe dans le seau tous les dix pas environ. Il est conseillé de prévoir un flacon de secours en cas de chute ;
- au bouchon verseur : la bouteille est remplie avec un quart de litre de sang, on asperge régulièrement le sol en pressant légèrement la bouteille.

Quelle que soit la méthode employée, la pose du sang doit être la plus régulière possible.

Départ ou anschuss :

L'étiquette de départ sera placée sur un arbre à côté de l'anschuss. Elle mentionnera le numéro de la piste (visible à bonne distance), la nature de l'animal blessé, la date et l'heure de pose. Au départ de la piste, une petite quantité de sang et quelques touffes de poils de l'animal de chasse seront déposés dans une reposée, simulée en grattant légèrement le terrain. Ces indices seront recouverts de quelques rameaux d'arbre ou de fougères, comme il est d'usage lors d'une recherche réelle.

Trois balises, visibles par le concurrent sur une trentaine de mètres, indiqueront la direction de fuite de l'animal.

Traçage :

Avec pré-balisage :

Il est recommandé de tracer les pistes à deux. La personne devant le traceur se déplacera de balise en balise en indiquant le chemin à suivre et en enlevant les rubalises au fur et à mesure.

Le traceur suivra en posant le sang selon la méthode choisie. Il pourra ainsi concentrer toute son attention dans une pose régulière du sang. Les crochets seront situés à 200m, 400m et 800m du départ. Deux reposées seront à matérialiser en grattant légèrement le terrain et en y déposant un peu plus de sang et quelques touffes de poils. Une reposée sera placée entre le premier et le deuxième crochet, la seconde reposée entre le deuxième et le troisième crochet.

Sans pré-balisage préalable :

Le tracé peut être effectué en même temps que la pose du sang. Trois personnes sont nécessaires :

- le guide : il connaît bien le terrain et marche en tête pour indiquer le chemin à suivre. Il devra indiquer au marqueur les crochets à 200m, 400m et 800m du départ ;
- le marqueur : il balise en posant une étiquette de couleur, à hauteur des yeux, sur la face de l'arbre invisible au conducteur. Elle doit être discrète mais visible des juges pour contrôler le travail du chien sur la piste. Pour les crochets, elles seront mises à angle droit ;
- le traceur: il pose le sang. Lors de l'avancée, il reste à la dernière balise posée pour que traceur et marqueur puissent contrôler leur travail d'un seul coup d'œil. Il avance sous le contrôle du marqueur. Il devra matérialiser les deux reposées en grattant légèrement le terrain et en y déposant un peu plus de sang et quelques touffes de poils. Une reposée sera placée entre le premier et le deuxième crochet, la seconde reposée entre le deuxième et le troisième crochet.

Fin de piste :

La feuille d'arrivée sera placée sur l'arbre au pied duquel sera déposée la peau. Placée à l'opposé du sens de la piste, elle doit être visible pour faciliter la pose de la peau en fin de piste le jour de l'épreuve.

Si des chiens hurleurs à la mort ou indicateurs de la mort sont inscrits, il faudra prévoir une quantité de sang suffisante pour rallonger la piste de 250 m le matin de l'épreuve (0,1 L par piste à tracer).

Retour :

Dès la fin de la piste, les bidons de sang seront soigneusement refermés afin d'éviter tout accident, et l'éponge protégée afin de ne pas goutter.

Un large détour sera entrepris pour ne pas couper les pistes tracées ou à tracer. Un layon ou une allée à proximité des fins de pistes facilitera le retour en véhicule. Il sera apprécié par les traceurs et, pendant l'épreuve, par les juges.

5.2.6. COMMUNICATION ET DÉPLACEMENTS

Communication :

Pour le jour de l'épreuve des moyens de communication seront mis à disposition des différents intervenants : pibole, trompe de chasse, téléphone, talkies-walkies. Ils seront employés dans les situations suivantes :

- si le conducteur et le chien sont éliminés avant d'être parvenus à la fin de la piste: au signal prévu, l'aide chargé de transporter le gibier (ou la peau) d'une piste à l'autre, portera immédiatement le leurre à la fin de la piste suivante avec les précautions requises.
- si l'animal est retrouvé : le signal prévient le concurrent suivant de se préparer.

Déplacements :

Si le conducteur et le chien sont éliminés avant d'être parvenus à la fin de la piste : un itinéraire de retour des juges et du concurrent à travers bois, sans recoupement des pistes, doit être prévu.

Le déplacement des juges entre deux pistes peut être fait avec un véhicule, c'est une économie de temps et d'efforts appréciables. Les concurrents doivent pouvoir être rapidement acheminés au départ de leur piste, ils ne doivent pas voyager dans la voiture utilisée pour le transport de la peau ou du gibier.

5.3. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

5.3.1. TIRAGE AU SORT

Le matin de l'épreuve, après l'appel des concurrents, un tirage au sort déterminera la piste attribuée à chaque chien.

La participation des chiennes en chaleur est tolérée. Leurs propriétaires devront impérativement le signaler le matin de l'épreuve à l'organisateur et au président du jury. Elles devront être isolées afin d'éviter de perturber les autres chiens.

Le président de jury devra faire un bref résumé du règlement de l'épreuve et de son déroulement.

Dans le cas de chien hurleur à la mort ou indicateur de la mort, dès le tirage au sort terminé, le poseur devra se rendre au bout de la piste correspondante. Il devra y placer une croix, côté piste, indiquant l'endroit où le chien doit être libéré. Il prolongera cette dernière de 250 mètres, comme prévu sur le plan, avec 0,1 L de sang frais. Il placera une feuille d'arrivée à la fin de la prolongation, sur l'arbre au pied duquel sera déposée la peau. Cachée de la vue du conducteur, elle doit cependant être visible à distance pour faciliter la pose de la peau en fin de piste.

Pour ces deux cas de recherche en libre, le chef de jury accompagnera le conducteur au départ de sa piste pendant que l'autre juge se rendra à l'arrivée. Il se cachera en bout de piste, sous le vent, afin d'observer le comportement du chien découvrant le gibier mort.

5.3.2. ORGANISATION DE LA JOURNÉE

Les conducteurs, les aides et les spectateurs devront respecter scrupuleusement les directives données en début de journée par l'organisateur et les juges. Le non-respect d'une de ces directives entraînera immédiatement l'exclusion et le renvoi du lieu de l'épreuve.

Après avoir déposé le leurre, toute personne devant rester à proximité devra se mettre à couvert sous le vent, à 50 mètres au moins du bout de la piste. Ils devront veiller à ne pas être repérables du conducteur ou du chien. Il en sera de même pour le véhicule.

Les suiveurs peuvent être limités ou refusés par le conducteur ou le jury. Ils devront toujours se grouper derrière les juges, à bonne distance de ceux-ci et en silence. Le non-respect des consignes ou des directives entraînera leur renvoi vers l'anschuss.

5.3.3. TRAVAIL DU CHIEN

Les juges donneront au conducteur le jour et l'heure de pose de la piste ainsi que l'espèce de l'animal recherché. Ils indiqueront l'emplacement de l'anschuss et la direction de fuite, matérialisée par les balises visibles.

Le chien devra être équipé d'une botte (collier pour chien de sang) sur laquelle sera fixé un trait (longe de travail) mesurant au minimum 6 mètres de long.

Le conducteur pourra s'avancer pour découvrir l'anschuss avant d'y amener son chien. Dès que celui-ci en aura pris connaissance, il devra empaumer la voie et la suivre en déjouant toutes les difficultés rencontrées, avec le plus de fidélité possible. Hormis difficultés particulières, le trait devra être déroulé dans sa totalité, et tenu en permanence par le conducteur à son extrémité. Le chien doit être autonome et avoir la possibilité, à tout moment, de faire ses arrières et ses avants sans entrave. Conducteur et chien devront arriver ensemble à la pièce de gibier, ou à la peau.

Le chronomètre sera déclenché lorsque le chien sera amené à l'anschuss.

Chien hurleur à la mort et chien indicateur de la mort :

Chacun d'eux devra préalablement réaliser un travail au trait, en tout point conforme à celui des autres chiens, jusqu'à l'arrivée de la piste posée la veille et dont ils auront tiré le numéro au sort. A cet endroit, le chien sera libéré de son trait. Il devra parcourir, en libre et seul, les 250 mètres supplémentaires. Une fois parvenu à la peau :

- le chien hurleur à la mort devra indiquer par des hurlements ininterrompus qu'il a trouvé le gibier, et ce, jusqu'à ce que son conducteur le rejoigne ;
- le chien indicateur de la mort devra revenir rapidement à son conducteur. Il indiquera par un signal spécifique, communiqué au jury en début d'épreuve, la découverte de celle-ci. Il devra, avec ou sans laisse, y amener son conducteur.

5.4. JUGEMENTS

5.4.1. PERFORMANCE

Le travail à évaluer consiste avant tout en un travail au trait. Si le chien indique du sang ou tout autre indice, il est souhaitable que le conducteur le signale au jury.

Tout au long de la piste, le conducteur peut baliser ses arrières et les reposées avec du papier ou un autre moyen.

Après l'avoir signalé aux juges, le conducteur peut :

- prendre les devants ;
- faire les arrières ;
- déposer momentanément son chien ;
- remettre son chien sur la piste.

Néanmoins, la répétition de ces actions pourra influencer négativement le jugement. L'emploi d'un GPS est strictement interdit durant tout le pistage.

Le chien doit être autonome et avoir la possibilité de faire ses arrières et ses avants. Les juges alerteront tout conducteur entravant la liberté de mouvement de son chien, le privant ainsi de toute initiative.

Le temps mis par le chien pour effectuer la recherche n'intervient pas dans l'évaluation du travail.

Si le travail a été suffisant, le juge informera le conducteur que son chien est classé.

5.4.2. APPRÉCIATION DU TRAVAIL

Le jugement s'effectue à partir d'une libre appréciation de l'ensemble du travail réalisé par le chien. Les juges devront particulièrement observer le comportement du chien au point de départ, aux crochets et aux reposées. Le perçant du chien sur la piste et la façon de négocier les arrières et les devants sont également à prendre en considération.

Il n'est pas permis au chien de quitter la piste plus de deux fois, sauf s'il se corrige de lui-même ou si le conducteur décide de faire les arrières ou les devants.

Deux rappels sur la voie sont autorisés, le troisième est éliminatoire.

Les cas de rappels possibles sont :

- le chien empaume une voie de change de façon franche et délibérée, et s'éloigne de la piste sur 80 à 100 m sans volonté de retour ;
- en défaut, le chien ne parvient pas à retrouver seul la voie et son conducteur ne peut le ramener sur la piste;
- le conducteur s'appuie sur les étiquettes en les recherchant ostensiblement. Il persiste dans cette attitude bien que le jury lui en ait fait la remarque.

En cas de rappel, le chien sera remis sur la voie, et le sens de fuite lui sera donné en lui indiquant l'étiquette suivante.

L'élimination peut avoir lieu dans les 2 cas suivants :

- travail insuffisant : chien ne travaillant pas pendant 10 minutes consécutives ou à de trop nombreuses reprises, ou conducteur faisant la piste à la place du chien. L'élimination doit intervenir pendant le travail et non au terme de celui-ci ;
- prestation insuffisante : chien ayant profité d'un soutien trop actif de la part de son conducteur. Les juges avertiront ce dernier à environ deux cents mètres de l'arrivée. Ils lui expliqueront clairement les raisons pour lesquelles le travail est insuffisant et ne répond pas aux exigences du classement. Ils laisseront tout de même le chien terminer la piste jusqu'au leurre.

Pour les chiens hurleur à la mort ou indicateur de la mort :

Le travail à fournir consiste avant tout en un travail au trait : son évaluation détermine les notes attribuées. La prestation comme hurleur à la mort ou indicateur de la mort ne sera pas prise en considération pour la notation et le classement à l'intérieur d'une même classe de prix. Les chiens n'ayant pas réussi leur discipline restent crédités de leur prix pour le travail réalisé au trait jusqu'au lâcher.

A l'arrivée du chien, le chef de jury ou l'un des juges désigné par celui-ci offrira une brisée au conducteur. Ce dernier en fixera une partie à la botte de son chien.

A l'issue de chaque travail, un membre du jury est tenu de faire un commentaire devant les personnes présentes.

5.4.3. COEFFICIENTS ET NOTES

A chaque qualité est attribué le coefficient suivant :

	Coefficients
Façon de travailler sur la piste rouge	10
Sûreté dans la recherche	8
Volonté dans la recherche	7

Les notes attribuées sont les suivantes:

Insuffisant	0
Médiocre	1
Bon	2
Très bon	3
Excellent	4

Le coefficient multiplié par la note donne le nombre de points pour chaque qualité.

5.4.4. CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE LA NOTE 4 (EXCELLENT)

- Pour la façon de travailler sur la piste de rouge, la note 4 (excellent) ne peut être donnée qu'à un chien qui travaille la piste avec passion, motivation et concentration.
- Pour la sûreté dans la recherche, la note 4 ne peut être donnée qu'à un chien collé à la voie de manière constante et ne prêtant pas intérêt aux voies chaudes rencontrées.
- Pour la volonté dans la recherche, la note 4 ne peut être attribuée qu'à un chien ayant relevé les difficultés de la piste sans l'aide de son conducteur.

5.4.5. ÉVALUATION DU TRAVAIL

Le jury attribuera les notes de 0 à 3 par rapport à ce qui a été exigé pour l'attribution de la note 4 le jour de l'épreuve. Les notes 0 et 1 sont éliminatoires.

5.5. ATTRIBUTION DES PRIX

5.5.1. NOTES MINIMUM POUR L'ATTRIBUTION DES DIFFÉRENTS PRIX

	Coef	1 ^{er} Prix		2 ^{ème} Prix		3 ^{ème} Prix	
		Notes	Points	Notes	Points	Notes	Points
Façon de travailler sur la piste rouge	10	4	40	3	30	2	20
Sûreté dans la recherche	8	3	24	3	24	2	16
Volonté dans la recherche	7	3	21	2	14	2	14
Total points			85		68		50

À l'intérieur de chaque prix, les chiens seront classés en fonction du nombre de points obtenus, et en cas d'égalité, selon le brio de leur prestation, laissé à l'appréciation du jury.

L'âge et le qualificatif obtenu en exposition n'entrent pas en compte dans le classement des chiens.

5.5.2. INSCRIPTION DES SIGLES

Le sigle SchwhK ou SchwhK/Tv (chien hurleur à la mort) ou SchwhK/Tw (chien indicateur de la mort) sera inscrit sur le carnet de travail de tous les chiens ayant obtenu un premier, deuxième ou troisième prix.

5.5.3. RAPPORT D'ÉPREUVE

Le rapport des juges sur le fichier des résultats envoyé au club devra être précis sur la nature du territoire et sur la densité de gibier

5.5.4. PROCLAMATION DES RÉSULTATS

Lors de la remise des prix, le chef de jury doit faire un commentaire devant les participants, concurrents et spectateurs sur le travail de chaque chien, qu'il ait réussi ou non. Cette intervention devra être constructive et pédagogique en donnant des indications au conducteur pour progresser dans le travail avec son chien.

5.6. ÉPREUVE DE RECHERCHE AU SANG SchwhK/40

Les modalités d'organisation et de jugement de la SchwhK/40 sont en tous points identiques à ceux de la SchwhK à l'exception de ce qui suit :

5.6.1. CONDITIONS D'EXAMEN

Il n'est pas nécessaire d'avoir préalablement réussi l'épreuve SchwhK, SchwhKF ou SchwhKF/40 pour participer à une SchwhK/40.

5.6.2. PRÉPARATION DE L'ÉPREUVE

Mêmes dispositions que pour la SchwhK.

Le sang sur les pistes sera posé l'avant-veille de l'épreuve. Elles devront avoir deux nuits d'âge, c'est à dire environ 40 heures.

Lorsqu'une personne aura participé au tracé des pistes d'une épreuve de SchwhK/40, elle ne pourra y présenter de chien. Cela vaudra également pour toutes les épreuves de recherche au sang organisées par la même équipe, sur plusieurs jours consécutifs.

5.6.3. ORGANISATION

Lorsque les deux épreuves seront organisées le même jour, l'épreuve de SchwhK/40 aura toujours lieu après l'épreuve de SchwhK.

5.6.4. INSCRIPTION DES SIGLES

Le sigle SchwhK/40 ou SchwhK/40/Tv (chien hurleur à la mort) ou SchwhK/40/Tw (chien indicateur de la mort) sera inscrit sur le carnet de travail de tous les chiens ayant obtenu un premier, deuxième ou troisième prix.